



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 mars 2018

Objet de la délibération

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018- BUDGET VILLE

Le vingt neuf mars deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Marc LE BOUHART, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Michèle DOLLÉ à Marie-Françoise CERESZ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Katy BOUILLAUT à Philippe PERRONNO, Julian PONDAVEN à Jean-François LE CORFF, Frédéric TOUSSAINT à Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Pascal LE LIBOUX à Alain HASCOET, Nolwenn LE ROUZIC à Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET à Anne LAVOUÉ, Françoise BARJONET MOY à Martine JOURDAIN, Franck LE GOURRIÉREC à Thierry FALQUERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CERESZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.03.012

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018- BUDGET VILLE

Rapporteur : André HARTEREAU

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2017, il y a lieu d'intégrer les résultats de l'exercice passé à l'occasion du Budget Supplémentaire. Par ailleurs, il y a lieu d'apporter des modifications au budget primitif adopté le 25 janvier dernier.

Le Budget supplémentaire s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	2 412 392,29	2 522 849,35	4 935 241,64
Recettes	2 412 392,29	2 522 849,35	4 935 241,64

La section d'investissement reprend le déficit de l'année 2017 pour 1 500 132.58 € et les restes à réaliser pour 1 309 250.71 € en dépenses et 861 101.73 € en recettes soit un besoin de 448 148.98 €.

L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 4 348 541.91 € est affecté pour partie (1 948 281.56 €) à la section d'investissement permettant de financer le déficit et le besoin de financement des restes à réaliser ; le solde est affecté sur la section de fonctionnement (2 400 260.35 €).

Les ajustements suivant sont pris en compte dans le budget supplémentaire :

Concernant la section d'investissement sont pris en compte :

- le report des crédits en 2019 des opérations : quai des Martyrs, restructuration du CTM et Tennis de Table.
- les travaux de restauration de la cantine de Langroix.
- l'acquisition de matériel vidéo pour la sécurisation, le logiciel des interventions pour les services techniques, divers travaux de bâtiments et de voirie.

L'affectation des résultats et le virement de la section de fonctionnement permettent d'intégrer ces nouvelles dépenses pour un montant de 2 120 592.29 €. Dont le détail est donné dans l'annexe jointe, dont 106 050 € de travaux qui seront réalisés en régie par les services municipaux ainsi que 50 000 € de dépenses imprévues. Elles permettent également de réduire le recours à l'emprunt envisagé de 2 432 894.35 € (soit un emprunt à réaliser de 1 146 469 €).

En section de fonctionnement, sont pris en compte l'affectation du résultat de 2017 (2 400 260.35 €), et la comptabilisation des travaux en régie pour 106 050 €.

Ces recettes permettent la prise en compte des charges des fournitures nécessaires à la réalisation des travaux en régie (58 300€), du coût du replis du Centre Technique Municipal pendant les travaux

(26 000€), le financement de l'étude sur les actions suite au rapport rendu pour les risques psychosociaux (30 000€), le financement de l'étude sur l'organisation du service de la Direction Education + refonte organigramme global, le financement du remplacement de la DGS et divers ajustements de comptes et le virement à la section d'investissement évoqué ci-dessus.

La section de fonctionnement est équilibrée par une mise en réserve sur le compte de dépenses imprévues d'une somme de 324 900 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal le 05 mars 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources le 12 mars 2018,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** le budget supplémentaire 2018 du budget principal de la ville d'Hennebont

Délibération adoptée par 26 voix Pour et 7 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU